

# Plan opérationnel de lutte contre la difficulté scolaire

2011/2012

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Présentation</b> .....  | <b>3</b>  |
| <b>1 - Faire acquérir le socle commun - Assurer l'acquisition des fondamentaux</b> .....             | <b>5</b>  |
| 1.1 - Accompagner la mise en œuvre du socle commun .....   | 5         |
| 1.2 - Faire acquérir les fondamentaux « lire, écrire, compter »<br>pour prévenir l'illettrisme ..... | 6         |
| <b>2 - Prendre en compte les besoins des élèves pour les faire réussir</b> .....                     | <b>12</b> |
| 2.1 - La classe .....  | 12        |
| 2.2 - La personnalisation des aides et des parcours .....  | 12        |
| <b>Annexes</b> .....   | <b>16</b> |

*L'école primaire, premier maillon de la scolarité obligatoire, fonctionne efficacement pour une grande majorité d'élèves ; cependant, elle ne parvient encore que très difficilement à prévenir et résorber la difficulté scolaire. De même le collège, malgré les différents dispositifs d'aide et de soutien mis en place, n'assure pas encore la réussite de tous les élèves.*

*Depuis deux ans, les écoles primaires de l'académie se sont engagées dans un plan opérationnel de lutte contre la difficulté scolaire à l'école. Cette année, dans le cadre de la mise en œuvre du socle commun, ce plan est étendu aux collèges afin de couvrir la scolarité obligatoire dans la logique de l'« école du socle ».*

## État des lieux

Les évaluations nationales menées en CM2 indiquent, pour notre académie, que 31% des élèves ont des acquis encore fragiles ou insuffisants en français pour 26% au plan national et que 38% des élèves de l'académie ont des acquis encore fragiles ou insuffisants en mathématiques pour 30% au plan national. Parmi eux, 7% des élèves de l'académie ont des acquis insuffisants en français et 14% ont des acquis insuffisants en mathématiques. Si l'écart avec les résultats nationaux s'est stabilisé, voire légèrement réduit dans certains domaines, nous enregistrons encore des acquis insuffisants qui doivent attirer notre attention et mobiliser notre action. Parmi les départements de l'académie, la Seine-Saint-Denis connaît une situation préoccupante.

En français, nous avons enregistré de timides progressions notamment dans le prélèvement d'informations explicites et dans l'usage du dictionnaire ; pour autant, nous connaissons encore des acquisitions très inégales en compréhension fine (analyser les choix de l'auteur- inférences), en vocabulaire (s'appuyer sur le contexte pour comprendre un mot), ainsi que dans la maîtrise de l'orthographe (accords) et en grammaire (nature et fonction- conjugaison). En mathématiques, malgré une légère amélioration dans la connaissance des tables et des mécanismes opératoires, nous connaissons des difficultés récurrentes et accentuées dans la numération (nombres décimaux et écriture fractionnaire), la résolution de problèmes, la gestion de données, ainsi que les grandeurs et mesures.

Les évaluations menées fin CE1 indiquent que pour notre académie, 75% des élèves ont des acquis solides ou très solides en Français comme en mathématiques (79% en France), avec des résultats qui progressent d'une année sur l'autre et un retard de l'académie qui tend à décroître par rapport aux résultats nationaux, particulièrement en Français.

En revanche, les évaluations menées au cours du collège (PISA- études de la DEPP) montrent que la proportion d'élèves les plus faibles est en augmentation, de même que la proportion d'élèves aux acquis très solides est en baisse.

## Des pratiques et des fonctionnements qui évoluent...

L'école primaire s'est profondément transformée en trois ans : les programmes de 2008, accompagnés des outils nationaux, doivent permettre de délivrer un enseignement progressif, exigeant et adapté, les évaluations nationales situent désormais les acquisitions au regard des attentes des programmes, l'aide personnalisée, engagée dès que nécessaire et ciblée sur les besoins de chacun, offre la possibilité d'un accompagnement individualisé dès la petite section, les dispositifs périscolaires (stages de remise à niveau- accompagnement éducatif pour les écoles de l'éducation prioritaire...) prolongent les actions engagées dans le temps scolaire. L'école maternelle, premier maillon de la scolarité, bénéficie d'une attention particulière et d'actions spécifiques pour optimiser l'efficacité de ses enseignements qui y sont conduits.

Le collège connaît également une mutation pédagogique profonde : l'acquisition du socle commun, au collège comme à l'école, nourrit une approche par compétences permettant de faire acquérir et mobiliser des connaissances, des capacités et des attitudes dans des situations disciplinaires et interdisciplinaires ; sa construction doit permettre également d'assurer une approche plus progressive et plus continue, à l'école comme au collège, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> ; la mise en œuvre des PPRE doit contribuer à cibler précisément les difficultés d'apprentissage pour construire des réponses personnalisées et à renforcer la cohérence des aides mises en place. La création de « commissions de liaison » et de « PPRE passerelles » comme l'instauration d'un accompagnement personnalisé en sixième, prévue dans la circulaire de rentrée, s'inscrivent dans cette logique, l'accompagnement éducatif, centré sur l'acquisition des fondamentaux, permet quant à lui de prolonger et d'enrichir le travail engagé dans le temps scolaire.

### **Une dynamique à poursuivre et à amplifier**

Le plan académique de lutte contre la difficulté scolaire vise à engager une dynamique collective et partagée au sein de l'académie afin de contribuer à la réussite de tous les élèves. S'inscrivant dans le projet académique, il réunit les impulsions, initiatives et actions déjà engagées et celles à venir, en assurant leur cohérence d'ensemble et en contribuant à leur lisibilité, afin que chacun participe pleinement à cette mobilisation collective.

Ce plan regroupe des préconisations et des orientations de travail qui ont vocation à s'engager au sein de la classe, de l'école ou du collège, où se joue quotidiennement la réussite des élèves ; il propose des actions phares destinées à engager des dynamiques de circonscription et d'établissement propres à engager une mobilisation collective des équipes, tout au long de la scolarité obligatoire.

Conformément à la circulaire de préparation de la rentrée 2011 (circulaire 2011-071- BOEN n° 18) visant « à concilier l'école pour tous et la réussite de chacun », deux objectifs majeurs sous-tendent ce plan de lutte contre la difficulté scolaire : l'acquisition des savoirs fondamentaux pour tous et la personnalisation des parcours et des aides apportées à chacun.

# 1 Faire acquérir le socle commun - Assurer l'acquisition des fondamentaux

Disposition majeure de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, le socle commun de connaissances et de compétences définit les sept compétences qui constituent le contenu de l'enseignement obligatoire, en cohérence avec les programmes d'enseignement ; il fixe les repères culturels et civiques que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire. En affirmant que la **compétence** est la faculté de mobiliser les ressources nécessaires que sont les **connaissances**, **les capacités** et **les attitudes** pour résoudre en situation un problème qui se pose à nous, à l'école comme dans la vie, le socle a fait des connaissances une composante intégrante des compétences.

## 1.1 - Accompagner la mise en œuvre du socle commun

### Des pratiques pédagogiques en évolution

Engagée à l'école primaire, la construction du socle commun s'inscrit dans la mise en œuvre des programmes qui intègrent les connaissances, capacités et attitudes attendues à chaque palier : palier 1 en fin de CE1 et palier 2 en fin de CM2. Des outils nationaux et départementaux ont été construits pour aider les équipes pédagogiques à élaborer des progressions, en prise avec les attendus des programmes et les besoins des élèves. Des outils académiques d'évaluation des items du livret personnel de compétences sont à la disposition des écoles (outils téléchargeables) et la réflexion sur la construction des compétences du socle constitue une des priorités des actions d'animation et de formation organisées en circonscription.

Dans le second degré, la nécessaire réflexion disciplinaire sur la liaison entre le socle et les programmes a été engagée : les professeurs ont été invités, dans les différentes disciplines, à prendre comme axes d'élaboration de leurs séquences d'apprentissage le développement des compétences du socle. La construction collective de séquences a même été dans certains cas effective. Dans les districts, le travail interdisciplinaire a été largement initié. Les IA-IPR, les professeurs de la mission académique pour l'innovation et l'expérimentation - MAPIE, ainsi que ceux des missions pédagogiques départementales ont apporté leur appui à la conception et à la mise en œuvre de ces projets. Le fruit de ce travail a été publié sur les sites académiques des différentes disciplines.

### Poursuivre le travail engagé

En continuité avec la dynamique engagée cette année, fortement centrée sur le livret personnel de compétences et la validation du socle, il nous faut poursuivre notre action collective et élargir la réflexion pour que l'acquisition du socle commun et des fondamentaux qui le constituent, soient de puissants leviers pour transformer et optimiser les pratiques d'enseignement.

#### Il nous faut :

- assurer une prise en compte du socle dès l'école primaire et, au collège, dès la classe de sixième en continuité avec les acquisitions du palier 2 ;
- poursuivre l'acquisition des compétences relatives à chaque palier au-delà si nécessaire, jusqu'à leur complète acquisition et stabilisation. Cette nécessaire continuité renforce l'importance de la liaison école/collège d'une part et collège/lycée d'autre part ;
- mettre en œuvre des situations d'apprentissage permettant de construire connaissances et compétences de façon indissociable. Si la réflexion des équipes a été fortement centrée, cette année, sur l'évaluation des compétences, il ne saurait y avoir d'évaluation sans apprentissage en amont ;
- engager une réelle évaluation de compétences qui permette d'explicitier les critères d'évaluation, de situer les progrès des élèves, d'analyser leurs erreurs et de les rendre partie prenante du processus évaluatif.

À l'école primaire, la polyvalence du maître doit faciliter un réel travail interdisciplinaire permettant de travailler les compétences dans différents domaines, tandis qu'au collège l'articulation approche disciplinaire/ interdisciplinaire doit permettre d'engager des démarches progressives et transversales. Une mise en œuvre réussie du socle commun nécessite une mutualisation des pratiques pédagogiques ainsi qu'une réflexion collective, non seulement au sein de l'équipe pédagogique mais également entre tous les partenaires d'une même communauté éducative en veillant à y associer étroitement les parents. Les équipes de circonscription, dans le premier degré, poursuivront le travail engagé et renforceront l'accompagnement de proximité des écoles afin d'engager la mise en œuvre du livret personnel de compétences, au sein du livret scolaire.

De même, dans le second degré, les animations, formations et actions d'accompagnement engagées par les corps d'encadrement seront poursuivies ; la mise en œuvre du socle commun constituera un objet de travail, abordé systématiquement lors des réunions d'équipe et des inspections. La MAPIE est mobilisée pour apporter les aides nécessaires ; au sein des districts, les IA-IPR correspondants constituent des relais pour organiser les accompagnements indispensables.

## Actions phares

- 1 **Expérimentation « d'écoles du socle ».** Une expérimentation d' « écoles du socle » sera engagée avec des écoles et des collèges volontaires, sur un secteur géographique défini, prioritairement dans les ECLAIR, permettant à un collège de travailler en lien plus étroit avec les écoles du secteur.
- 2 **Poursuite de la mobilisation des écoles et des collèges pour la construction du socle.** Un outil d'évaluation des compétences est à disposition des écoles primaires et un outil guide pour la constitution de progressions pour l'école maternelle sera prochainement finalisé. La construction du socle fera partie de l'ensemble des actions de formation, d'animation, d'accompagnement des équipes pédagogiques.

## 1.2 - Faire acquérir les fondamentaux « lire, écrire, compter » pour prévenir l'illettrisme

### La maîtrise de la langue française et des nombres

La maîtrise de la langue française passe par son apprentissage et son usage dans des situations diverses. Elle relève de la maîtrise d'un code de communication verbale ; la maîtrise du langage relève quant à elle, de la maîtrise de communications diverses : signes, symboles, images... Si l'enseignement de la langue appartient au domaine disciplinaire du « Français », la maîtrise de la langue consiste à savoir utiliser celle-ci dans toutes les situations et dans tous les domaines ; elle concerne donc toutes les disciplines.

C'est aux mathématiques que revient la construction des nombres, de leur utilisation dans le calcul sous toutes ses formes, de leur rôle dans les problèmes. La maîtrise des nombres qui inclut toutes ces composantes passe par leur usage. Développer cette maîtrise relève donc de l'ensemble des domaines disciplinaires, qu'ils se réfèrent à la culture humaniste ou scientifique, qu'ils soient enseignés par une seule personne ou par plusieurs.

Au collège, tous les enseignants doivent s'efforcer, dans l'enseignement de leur discipline de faire fonctionner les outils numériques mis en place ; les grands et les mesures ont un rôle fort à jouer. L'évolution des pratiques autour des nombres, constatée suite à la prise en compte des résultats des

évaluations nationales CE1 et CM2, doit être poursuivie et élargie tant à l'école qu'au collège. Le rôle de la langue est important dans la numération. Dès l'école maternelle il convient de commencer à mettre en place des mots pour dire des nombres (combien, plus, en plus, moins, en moins, pareil, autant..) et créer des liens entre eux.

## Prévenir l'illettrisme - Renforcer l'efficacité de l'enseignement de la langue française

Fortement mobilisée dans la prévention de l'illettrisme, l'académie de Créteil inscrit son action dans le plan national de prévention de l'illettrisme. Dans ce cadre, il nous revient de faire acquérir et de stabiliser les savoirs fondamentaux pour qu'ils puissent continuer à fonctionner au-delà de la scolarité obligatoire. De même, la prévention de l'illettrisme interroge les pratiques de lecture et plus largement les pratiques culturelles, à l'école, mais aussi en dehors du temps scolaire, au sein de la famille, des quartiers et des villages, d'une population qui désapprend à lire et écrire faute de pouvoir régulièrement mobiliser ses capacités.

Bien des actions ont été engagées au niveau académique et départemental : des assises académiques ont permis de faire l'état de la question, de mieux connaître nos partenaires et de nourrir la mobilisation collective, des projets forts ont été lancés, notamment à l'école primaire, et ont contribué à des évolutions pédagogiques significatives.

**Il nous faut poursuivre et amplifier le travail engagé.**

### À l'école maternelle

« Dès l'école maternelle, comme le prévoit le plan de lutte contre l'illettrisme, les objectifs principaux sont l'appropriation du langage et la découverte de l'écrit. On veillera à enrichir le lexique des élèves et à les sensibiliser à la langue, notamment par la familiarisation avec les textes lus, récités ou chantés. C'est un préalable indispensable à l'apprentissage de la lecture au cours préparatoire. (...) » (circulaire n° 2011-071 du 2-5-2011)

Les actions conduites l'année dernière ont permis d'engager une réelle dynamique et d'interroger le fonctionnement pédagogique des classes et écoles maternelles. Le concours académique « imagiers et abécédaires », en impliquant 1800 classes des écoles maternelles de l'académie, a favorisé un enseignement organisé du lexique. Les divers temps forts (expositions) organisés dans chaque circonscription et aux niveau départemental et académique ont permis de valoriser le remarquable travail réalisé. Des initiatives ont été prises en ce qui concerne la formation et l'accompagnement des enseignants : conférences, production d'outils en ligne sur les sites départementaux, mise à disposition d'outils de formation. L'animation des pôles pédagogiques maternels ainsi que des réseaux de personnes ressources et de formateurs a permis de démultiplier l'action engagée.

Pour ce qui concerne spécifiquement la maîtrise de la langue et la prévention de l'illettrisme, quatre grandes directions de travail constitueront les axes prioritaires des animations, formations et projets engagés à l'école maternelle venant s'ajouter au travail conduit pour assurer l'entrée dans le code alphabétique:

**Accéder aux caractéristiques de la langue, permettre le passage du langage familier au langage élaboré.** Il s'agit d'engager les équipes dans un travail de fond sur l'oral, inscrit dans la durée, permettant l'accès à l'oral « scriptural », proche des modes de formulation de l'écrit. Le travail sur l'oral devra permettre aux élèves de parler et favoriser l'accès aux différentes conduites discursives (décrire, raconter, expliquer...) ; il prendra en compte l'évolution progressive du langage afin de passer du langage en situation à un langage explicite, proche dans sa forme de l'écrit.

L'enseignement de l'oral devra permettre aux élèves d'accéder aux caractéristiques de l'écrit ; chaque activité proposée devra comporter un objectif langagier. Le « parler de l'enseignant » constitue un précieux outil d'imprégnation et de reformulation, pour peu que son utilisation soit soigneusement réfléchie.

**Acquérir le lexique et les structures de la phrase.** Il s'agit d'organiser un enseignement systématique du lexique qui écarte les approches aléatoires ou accidentelles et de poursuivre la réflexion pédagogique engagée par le projet « imagiers et abécédaires ». Le capital lexical des élèves sera développé en réception comme en production, le langage en situation et le langage d'évocation seront mobilisés dans l'ensemble des domaines d'activités. L'apprentissage du vocabulaire travaillera le sens des mots et leur usage en développant la mémoire lexicale (celle des mots) et la mémoire sémantique (celle du sens des mots). Une acquisition progressive de la syntaxe sera réalisée par l'écoute active de textes lus et l'apprentissage réfléchi de comptines et « formulettes ».

**Apprendre à écrire : construire les liens entre la forme et le sens.** Il s'agit de conduire un enseignement spécifique et progressif de l'écrit pour parvenir à une maîtrise gestuelle préparatoire à l'écriture tout en engageant des activités assistées de production d'écrit : la pratique régulière, spécifique, progressive et exigeante des activités graphiques préparera l'écriture, en assurant des débuts opératoires de l'acte d'écrire. L'enseignant veillera à ce que les enfants distinguent les lettres et les chiffres des autres signes graphiques ; il fera utiliser les mots justes. Des activités d'encodage, pratique intéressante qui requiert cependant une grande vigilance, seront régulièrement proposées. La production de textes en dictée à l'adulte, activité complexe qui suppose un dispositif bien pensé, fera l'objet d'un travail spécifique.

**Construire une première culture : une approche patrimoniale, artistique, culturelle et linguistique.** Il s'agit de donner la possibilité à chaque enfant d'écouter la langue de récit, lui permettre de mettre à distance la langue familière pour le faire accéder à d'autres textes. De la même manière en prenant appui sur un répertoire adapté de chants et de comptines à mémoriser, la pratique fréquente du chant et de la récitation favorise dès le plus jeune âge une approche sensible de la langue. Des parcours littéraires, préparant l'entrée dans l'écrit, seront construits d'une année sur l'autre ; ils permettent, par des lectures quotidiennes, de faire découvrir l'espace culturel des livres et le patrimoine culturel. Le travail de compréhension sera renforcé en travaillant la compréhension de récits oraux, de lectures, de chansons, de poésies et de comptines ; il s'agira de parler de et sur les textes et d'être attentif aux questionnements qui permettent d'accéder à la compréhension.

## À l'école élémentaire

Dans le cadre des instructions officielles, renforcer l'efficacité de l'enseignement de la langue française tout au long des cinq années de l'école élémentaire, c'est concevoir et mettre en œuvre son enseignement pour amener les élèves à lire et comprendre, à dire, à structurer la langue tant à l'oral qu'à l'écrit, à écrire quotidiennement dans tous les domaines d'enseignement. Pour les enseignants des deux cycles, concevoir un enseignement adapté et progressif au service de la compétence 1 du socle commun de connaissances et de compétences, mobilise en effet les fondamentaux de l'utilisation de la langue : **écouter, dire, lire, écrire**.

Depuis deux ans, dans les classes des trois départements de l'académie, un important travail sur la lecture, la rédaction, le vocabulaire et l'orthographe est mis en œuvre : plus de 700 classes ont participé à l'opération *dictionnaire de l'académie de Créteil*, 150 classes de la grande section au CM2 se sont engagées dans l'élaboration du *dictionnaire des écoliers* qui aura été l'occasion d'un travail de définitions, d'exemples et d'illustrations de plus de 1 000 mots, l'exploitation d'*un livre pour l'été* permet aux élèves de CM2 de s'approprier des textes forts accompagnés d'illustrations de grande qualité, 450 classes de CE2 participent aux courses du *marathon orthographique*. Au-



delà de ces projets ponctuels, des actions de formation ont été organisées dans les circonscriptions et les départements : des groupes de travail ont produit des outils d'accompagnement pédagogique (cf sites départementaux), des modules de formation (orthographe...), et des séminaires tels que la lecture à haute voix ont permis d'enrichir la réflexion et de nourrir les pratiques de classe.

**L'année 2011/2012 s'inscrit dans la continuité du travail engagé.** L'accompagnement des équipes dans la mise en œuvre des programmes sera poursuivi et renforcé, notamment en mobilisant les 10 points de vigilance figurant en annexe. Dans ce cadre, la construction du langage oral en production et en réception, l'acquisition de la lecture à haute voix, l'acquisition d'une lecture fluide et fiable, l'enseignement du vocabulaire essentiel pour accéder au sens de toute lecture, le travail sur la compréhension qui ne saurait se réduire à des questions sur la recherche d'informations explicites, un réel enseignement de la production d'écrits avec des productions quotidiennes et l'importance donnée à la connaissance du fonctionnement de la langue (grammaire et orthographe) feront l'objet de projets spécifiques, d'animations et de formations de circonscription. Une attention toute particulière sera portée aux progressions de cycle et à l'exploitation des évaluations nationales afin de conduire un enseignement progressif, adapté, exigeant.

Le marathon orthographique engagé l'année dernière pour les classes de CE2 sera poursuivi et développé avec des outils pédagogiques en lien avec les activités proposées, un projet de lecture/écriture pour les classes de CM1 sera engagé (cf action phare) et la mise en œuvre des opérations nationales (dictionnaire des écoliers – livre pour l'été) sera amplifiée. Il s'agit de construire un *continuum d'actions et d'initiatives* pour que tout au long du cycle 3 les pratiques de lecture/écriture soient développées et les acquisitions consolidées : à la croisée du lire et de l'écrire, orthographe au CE2 pour fixer les acquisitions lexicales et grammaticales du cycle 2, « le livre que la classe a tant aimé » en CM1 pour renforcer les pratiques de lecture, « le livre pour l'été » en CM1/CM2 et le « livre de Noël » en 6<sup>e</sup>.

Véritable marqueur de la difficulté, la qualité de l'écriture, ainsi que sa vitesse, méritent une attention particulière. La tenue des cahiers constitue quant à elle une occasion de structurer le travail des élèves et de développer la vigilance orthographique. Un travail spécifique sera conduit du CP au CM2 afin que les élèves soient régulièrement entraînés à écrire, avec un apprentissage spécifique et exigeant de l'écriture (préhension et tenue du stylo, automatisation des gestes élémentaires). Le développement de ces activités fera l'objet d'un travail spécifique en direction des enseignants du cycle 2 comme de ceux du cycle 3. Des activités de calligraphie et de copie seront proposées afin de nourrir les apprentissages et de valoriser les productions. L'utilisation raisonnée des photocopies fera l'objet d'une attention vigilante lors des inspections.

## Au collège

L'apprentissage de la langue française ne se réduit pas au seul cours de français. La maîtrise de la langue concerne toutes les disciplines. Son usage, tel qu'il est défini dans les genres de la vie courante et dans les genres littéraires, ainsi que l'acquisition d'une culture exigent la mise en activité des élèves et la mise en œuvre de leur part de toutes les compétences du socle. Les professeurs s'appuient sur les résultats aux évaluations CM2 pour orienter leur enseignement et constituer les groupes d'accompagnement personnalisé.

L'objectif premier de la scolarité obligatoire est de faire acquérir à tous les élèves, la capacité de lire et de comprendre ce qu'ils lisent. Les mécanismes de lecture doivent faire l'objet d'un travail continu de l'école primaire au collège pour automatiser l'identification des mots, essentielle pour une lecture fluide et fiable. Processus complexe, la compréhension de l'écrit, nécessite, au-delà du prélèvement d'informations explicites, de relier entre elles les informations données dans le texte et de déduire les informations implicites. Les capacités de lecture se construisent en interaction

avec la production d'écrits, apprendre à lire nécessite de travailler également la production de texte et réciproquement. Enfin lire et écrire, à l'école comme au collège, nécessitent l'acquisition et l'utilisation d'un vocabulaire riche et précis, ainsi que la mobilisation des capacités orthographiques qu'elles soient lexicales ou grammaticales.

Cette construction progressive et continue des compétences de lecteur exige que les professeurs de collège, **toutes disciplines confondues**, s'impliquent dans la construction et la stabilisation de ces compétences, ainsi que dans le développement des pratiques de lecture / écriture de leurs élèves ; au-delà, qu'ils leur donnent l'opportunité de rendre intelligible ce qu'est le travail du lecteur, qu'ils les conduisent à développer des stratégies de lecture adaptées aux écrits proposés, qu'ils conduisent un travail collectif et systématique sur le vocabulaire, qu'ils multiplient les situations d'expression et de communication orales et écrites, qu'ils incitent les élèves à lire et à mettre en lien leurs lectures.

Dans le cadre du plan de prévention de l'illettrisme, il sera proposé à chaque collège volontaire de s'engager dans un dispositif académique «collège dynamique lecture» à partir d'un cahier des charges composé d'intentions générales et d'objectifs communs à tous les établissements participants avec une grande marge d'autonomie. Des pistes de travail sont proposées, des outils seront mis à disposition des collèges participants, qu'il appartiendra à chacun de décliner, d'enrichir et d'inscrire dans la dynamique locale. Il s'agit que l'établissement puisse pleinement contribuer à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme en inscrivant son action dans les politiques éducatives menées au sein du territoire concerné.

## Renforcer l'efficacité de l'enseignement des mathématiques

L'enseignement des mathématiques a pour objectif premier de permettre à chaque élève de construire, progressivement de l'école maternelle à la fin du collège, les éléments nécessaires à l'acquisition des compétences du socle et à la poursuite d'études. À ce titre, la construction des nombres, les techniques de calcul qui les mettent en œuvre et le rôle des uns et des autres dans les grandeurs, la gestion de données et les problèmes tiennent une place essentielle.

Les résultats de l'évaluation CM2, insuffisants dans ces différents registres, ont provoqué une prise de conscience des difficultés réelles des élèves qui a entraîné une réflexion à tous les niveaux. Des actions ont été mises en place aux niveaux académique et départemental. Comme dans chaque académie, un IPR de mathématiques responsable du premier degré a été désigné. Il travaille en étroite relation avec les missions mathématiques mises en place dans chacun des trois départements. Les équipes de circonscription ont été mobilisées et l'enseignement des mathématiques fait l'objet d'animations et d'accompagnements spécifiques. Localement, les équipes d'écoles sont amenées à décliner les progressions préconisées par les textes officiels. Cela les conduit à s'interroger et à devoir ajuster leurs pratiques, individuelles et collectives, pour assurer la continuité des apprentissages et la mobilisation régulière des acquis. Un séminaire sera organisé dès la rentrée en direction des équipes de circonscription du premier degré afin d'engager une dynamique académique commune.

Au collège, c'est la mise en place du socle qui commence à faire évoluer certaines pratiques ; en particulier la prise en compte de différentes compétences constitutives du socle, en dehors de la compétence 3, s'élargit et amène à travailler davantage la maîtrise de la langue française en mathématiques, à amplifier l'utilisation de l'outil informatique, conformément aux exigences des programmes et à développer l'initiative personnelle des élèves.





























